

COMMUNIQUE DE PRESSE

20 novembre 2020

Dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées - SEEPH

Les employeurs publics de PACA : Tous engagés, tous mobilisés

Sous le haut patronage de Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée des personnes handicapées, les employeurs des trois fonctions publiques de la région PACA (la fonction publique territoriale, la fonction publique hospitalière et la fonction publique d'Etat) se mobilisent et s'engagent pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée des personnes handicapées, était entourée :

- de Françoise DESCAMPS-CROSNIER, présidente du Comité national du FIPHFP,
- de Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- d'Isabelle PIGOULLIÉ-RODULFO, Directrice CDG 84,
- d'André CASTELLI, Président du Centre Hospitalier MONTFAVET,
- de Laurent BEN SOUSSAN, vice-président de Aix-Marseille Université, AMU,
- de Marie-Lisa MONTERO, agent métropolitain en situation de handicap.

A l'issue de cet échange, Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence et Françoise DESCAMPS-CROSNIER, Présidente du FIPHFP, ont signé une convention afin de structurer et pérenniser une politique volontariste en faveur des personnes handicapées au sein de la Métropole. « *Malgré la situation sanitaire, nous continuons à travailler pour tendre la main aux personnes qui sont en situation de handicap. Les acteurs publics sont là pour donner l'exemple* » a notamment déclaré Martine VASSAL.

Un engagement des employeurs publics en faveur des personnes handicapées

Les derniers chiffres de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique sont de bon augure. Le taux d'emploi légal s'élève cette année à 5,83%, frôlant le taux légal de 6%. Preuve que les employeurs publics sont de plus en plus sensibles et volontaires quant au recrutement et au maintien dans l'emploi des PSH.

Le maintien dans l'emploi, l'apprentissage, le dispositif de l'emploi accompagné, seront, entre autres, évoqués pour favoriser l'inclusion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Un engagement de l'ensemble des services de la Métropole en faveur des personnes handicapées

L'insertion professionnelle des personnes handicapées est un enjeu majeur pour la Métropole qui, dès sa création, a intégré la reconnaissance du handicap dans son fonctionnement quotidien.

Sur l'ensemble des services et des Territoires, le temps de travail alloué à cette thématique a ainsi été multiplié par trois et, dès 2018, les compétences internes mobilisables sur le champ du handicap, et plus globalement de la santé au travail, ont été renforcées au sein de la direction des ressources humaines. Désormais, un service est spécifiquement dédié à ces questions.

Une convention avec le FIPHFP qui structure et pérennise la politique volontariste de la Métropole

Planifiée pour trois ans, cette convention s'articule autour d'axes stratégiques tels que le recrutement, la communication, la sensibilisation, la formation, le maintien dans l'emploi et s'accompagne d'un programme d'actions cofinancé par le FIPHFP à hauteur de 829 422 euros et par la Métropole à hauteur 953 260 euros.

Les processus qui permettent le recrutement - y compris par la voie de l'apprentissage - et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap vont être amplifiés. Cette démarche s'accompagnera, entre autres, d'actions d'informations et de communication à destination de l'ensemble des agents métropolitains afin de faire évoluer les regards vis-à-vis du handicap au travail.

Une société inclusive est une société qui s'adapte pour prôner un faire ensemble dans la diversité et la richesse de tous les individus. Il est dans l'intérêt de tous de la construire, pour nous, et les générations futures. C'est pour contribuer à cet élan qu'au quotidien, le FIPHFP poursuit son travail de sensibilisation, d'information et de pédagogie.

À propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : "il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget" (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr

[Suivez le FIPHFP sur Twitter @FIPHFP](#)

Contact presse : Léa Valleix / lea.valleix@tbwa-corporate.com / 06 30 69 50 16

A propos de la Métropole Aix-Marseille Provence :

Créée le 1er janvier 2016, Aix-Marseille-Provence compte plus d'1,8 million d'habitants et comprend 92 communes. La Métropole exerce les compétences stratégiques majeures qui orientent le développement du territoire dans toutes ses dimensions : développement et aménagement économique, transports et mobilité, aménagement de l'espace métropolitain, politique locale de l'habitat, politique de la ville, gestion des services d'intérêt collectif, protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie. Autant de compétences qui convergent toutes vers le même objectif : renforcer l'attractivité d'un territoire aux nombreux atouts. Une Métropole audacieuse, dont l'ambition est de compter dans le Top 20 des plus grandes métropoles du monde.

Contact presse : presse@ampmetropole.fr / 04 91 99 77 74